

24/12/2024

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés	Nombre d'articles du rôle	Montant des bases nettes
	1	2	3
TH	Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale		
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	459	195	1 489 026
1a > dont locaux non professionnels	459	195	1 489 026
1b > dont locaux professionnels	0	0	0
1c > dont locaux soumis à la majoration THS	0		0
2. Locaux susceptibles de majoration THS	206		674 545
3. Locaux exceptionnels	0	0	0
4. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 3)	459	195	1 489 026
5. Dépendances bâties			
5a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	179	87	52 384
5b. Non rattachées au local d'habitation (article TH distinct)	23	12	7 481
6. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 4 - (ligne 5a + 5b)]	257		1 429 161
7. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	74		
THLV	Logements vacants depuis plus de deux années		
8. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune	0	0	0
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI			

II. BASES EXONÉRÉES (THS + THLV) ET BASES NETTES (THS + THLV) D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :	Commune		Syndicats		Intercommunalité*	
	1	2	3	4	5	6
	THS	THLV	THS	THLV	THS	THLV
1. Base nette imposée	1 489 026					
2. Base nette imposée TSE	1 489 026					
3. Base nette imposée TSE Autre	1 489 026					
4. Base nette exonérée TSE						
5. Base nette exonérée TSE Autre						
6. Base nette imposée GEMAPI	1 489 026					
7. Base nette exonérée GEMAPI						
8. Bases nettes exonérées ZRR	Exo M1		Exo M2		Total	

III. EXONÉRATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THS), NON-VALEURS (THS)	Code	Nombre d'articles THS	Montant des dégrèvements (I.4) / Non-valeurs (I.6)	Montant des bases nettes (I.1/4) / Abattues (I.5)
		1	2	3
1. Exonération TSE local HLM/SEM (**)	EX			
2. Exonération Taxe GEMAPI local HLM/SEM (**)	EX			
3. Cotisations brutes nulles		1		
4. Dégrèvements totaux : gestionnaires	DT	4	5 923	19 104
5. Abattement Mayotte	AB			
6. Non-valeurs	NV			
7. TOTAL		4	5 923	

IV. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :					
Une base nette positive		Une base nette pour les articles imposés		La délivrance d'un avis d'impôt	Un(des) local(aux) susceptibles(s) d'être exonéré(s) de TSE
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*		
1	2	3	4	5	6
194	0	194	0	190	0

V. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ	Taux		THS			THLV		THS + THLV
	2024	2023	Nombre d'articles	Montant réel	Montant Lissage	Nombre d'articles	Montant réel	Montant net
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Commune	29,45000	29,45000		438 510				438 518
2. Syndicat de communes (taux global)								
3. Intercommunalité*								
4. TSE	0,23500	0,16000		3 501				3 825
5. TSE Autres	0,21200	0,17000		3 160				3 441
6. Taxe GEMAPI	0,18700	0,09620		2 786				3 035
7. Majoration THS								
8. Frais (THS)			194	13 803				
9. Frais (THLV)								
10. TOTAL			195	461 760				

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

 (**) Données réelles ou potentielles en l'absence de produit voté pour les taxes GEMAPI, TSE et TSE autres. Les données potentielles sont restituées en *italique*.